



31380

**Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Avril 2016**

Présents : MT Lacourt-, B Fauré, R Martin, L Sicart, B Touret, S Ruiter, S Raina, P Bruno, D Duchemin, C Antonsanti, V Fabre, JL Graniti.

Excusée : M Joubert, pouvoir à C Antonsanti.

Absents : M Bessière, L Testa.

Mme Averseng, secrétaire de mairie, assiste au Conseil.

Désignation d'une secrétaire de séance : Christine Antonsanti.

Lecture de l'ordre du jour du 13 avril 2016.

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil du 24 mars 2016.

Vote à l'unanimité

3-1-2016 Délibération : Vote du taux des trois taxes 2016.

Richard Martin rappelle les taux des trois taxes pour l'année écoulée. Mme la Maire et son premier adjoint proposent de faire une pause dans l'augmentation des taxes, mais les autres membres du conseil municipal préfèrent continuer d'augmenter progressivement tant que des dépenses importantes sont planifiées (travaux à l'école, assainissement collectif, ...) pour ne pas être obligés de décider d'une augmentation importante dans les années à venir.

Les nouveaux taux proposés :

Taxe d'habitation : 12.15%
Foncier bâti : 14.62%
Foncier non bâti : 77.58%

Vote : 9 pour, 1 abstention, 2 contre

3-2-2016 Délibération : vote des subventions aux associations 2016

Arrivée de Virginie FABRE

- Les subventions aux associations n'ont pas été réexaminées en cours d'année et le conseil municipal ne souhaite pas priver une association qui bénéficie d'une subvention depuis des années et compte dessus, sans l'avoir prévenue à l'avance. Il est donc proposé de reconduire toutes les subventions.
- En ce qui concerne les associations d'Azas, il est évidemment hors de question de les diminuer. Il faut cependant tenir compte de la défection de l'association des jeunes qui recevait 3000 € par an et organisait jusque-là la fête annuelle du village. Il semblerait que cette association ne parvienne plus à réunir les jeunes d'Azas et se trouve en difficulté par manque d'effectif. La subvention est transférée sur le compte 658 « Charges diverses de gestion courante » en attendant d'en savoir davantage.

Vote : 11 pour, 1 abstention, 1 contre

- Demande de subvention de la maison d'assistantes maternelles nouvellement installée à Azas. Le conseil municipal avait accueilli avec plaisir la nouvelle de cette initiative et se réjouit qu'elle soit sur le point de démarrer effectivement.

Accorder une subvention à cette association (qui n'est pas à but non lucratif) signifierait que le conseil municipal favorise cette forme d'accueil par rapport aux autres modes de garde déjà existants, en particulier les assistantes maternelles qui exercent à leur domicile. Dans un souci d'équité, le conseil municipal décide de refuser la subvention.

Vote à l'unanimité

3-3-2016 Délibération : Vote du budget

Voir document joint.

- Mr MARTIN précise que le trésorier se demande s'il ne serait pas souhaitable que le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne (SMEA) prenne en charge le budget indépendant de l'assainissement collectif.
- Le problème est soulevé de l'écriture correspondant à la participation aux frais de scolarisation pour un enfant inscrit dans une autre commune, contrairement à ce qui a été voté par le conseil municipal au début du mandat. Pour Mme le Maire, il s'agit d'un cas particulier qui nécessitait une décision particulière. Les avis sont partagés. En principe, on ne revient pas sur une décision votée en conseil municipal.

Vote : 12 pour, 1 contre

3-4-2016 Délibération : Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de l'école

L'appel d'offres est lancé. Réunion le 18 mai à 18 h pour le dépouillement des réponses et en suivant réunion de la commission pour étude des offres.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Abreuvoir route de Roqueserière

Le service départemental a curé les fossés et trouvé route de Roqueserière un ancien abreuvoir presque invisible sous la végétation. Ils demandent si la commune veut le rénover ou le faire sauter. Pour le rénover, il faudrait busser, selon eux, en dessous de l'abreuvoir avec une buse de 40.

Le conseil municipal se prononce pour conserver et mettre en valeur cet abreuvoir qui fait partie de l'histoire d'Azas. L'association « Les paysages d'Azas » a été préalablement sondée et se dit prête à intervenir. Un chantier bénévole, sécurisé à cause de la localisation en bord de route étroite, va être planifié.

SDEHG

Le syndicat de l'électricité propose de faire des diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux à 200 €/bâtiment. Le conseil municipal est d'accord si ce diagnostic est accompagné de préconisations et de conseils de rénovation. Dans ce cas, on pourrait en faire la demande pour l'école (partie en dur) et pour la mairie.

Les travaux prévus route de Saint-Sulpice vont bientôt démarrer.

Centre national pour la formation du personnel territorial (CNFPT)

La CCTA organise des formations pour le personnel de l'ALSH de la Treille, (animateurs et éducateurs) sur les activités sportives, elle demande l'autorisation d'utiliser le city park. Le conseil municipal donne son autorisation.

Concert de Noël

M. Guipouy, qui s'occupe du volet culturel à la mairie de Lavar, propose d'organiser un concert le 11 décembre dans l'après-midi à l'église d'Azas. Il s'agit d'une chorale de 70 chanteurs. Le conseil municipal s'en réjouit.

Animations nomades

Le village a reçu récemment une animation ayant pour thème les dinosaures. Mme le Maire s'inquiète de voir ces installations rester plusieurs jours sur la commune et souhaite pouvoir fixer une règle à respecter sur la durée de stationnement.

Le conseil municipal propose de faire une convention qui précise que l'installation ne pourra se faire que 24 h avant le spectacle et devra être démontée 24 h après.

Délégations

Il est rappelé à Mme le Maire qu'elle est censée faire un rapport sur toutes les délégations que le conseil lui a votées en début de mandat, au minimum tous les trois mois.

Démission

Mme Magalie Bessière a annoncé sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale lors de la dernière réunion de travail, puis a envoyé un courriel à chacun des conseillers contenant sa lettre au Préfet et ses motivations.

Comme cette annonce a constitué une surprise pour la quasi-totalité des conseillers, il est proposé de prendre le temps de la réflexion pour décider comment fonctionner après cette défection. Une réunion de travail sur ce sujet sera organisée prochainement.

La séance est levée.

Fin de la séance à 11 h 30.

Mme Marie-Thérèse LACOURT	M. Benoît FAURÉ	Mme Magalie BESSIERE Absente	M. Richard MARTIN	Mme Laurence SICART
M. Bruno TOURET	Mme Stéphanie RUITER	M. Loïc TESTA Absent	M. Serge RAINA	Mme Marion JOUBERT Procuration à Ch ANTONSANTI
Mme Patricia BRUNO	M. David DUCHEMIN	Mme Christine ANTONSANTI	Mme Virginie FABRE	M. Jean-Louis GRANITI